Informations de base

2022/2123(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2021: Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) **Subject** 8.70.03 Contrôle budgétaire, décharge, exécution du budget	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	STRUGARIU Ramona (Renew)	14/07/2022
	Rapporteur(e) fictif/fictive SARVAMAA Petri (EPP) MANDA Claudiu (S&D) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	BRICMONT Saskia (Greens /EFA)	10/10/2022

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(2022)0323	

23/06/2022	Publication du document de base non-législatif		
13/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2023	Vote en commission		
13/04/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0141/2023	
09/05/2023	Débat en plénière		
10/05/2023	Décision du Parlement	T9-0150/2023	Résumé
10/05/2023	Résultat du vote au parlement		
29/09/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2022/2123(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/09899

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE737.500	20/01/2023	
Amendements déposés en commission		PE742.595	21/02/2023	
Avis de la commission	LIBE	PE739.538	02/03/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0141/2023	13/04/2023	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0150/2023	10/05/2023	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06248/2023	13/02/2023	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2022)0323	23/06/2022	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0002/2023 JO C 412 27.10.2022, p. 0012	27/10/2022	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2023/1937 JO L 242 29.09.2023, p. 0450

Décharge 2021: Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

2022/2123(DEC) - 10/05/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) pour l'exercice 2021 et d'approuver la clôture des comptes pour l'exercice en question.

Notant que la Cour des comptes indique avoir obtenu des assurances raisonnables que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2021 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 509 voix pour, 122 voix contre et 2 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui s'ajoutent aux recommandations générales formulées dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne :

États financiers de l'Agence

Le budget final de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pour l'exercice 2021 s'élevait à **24.860.491 EUR**, soit une augmentation de 2,87% par rapport à 2020.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2021 ont abouti à un taux d'exécution du budget de 100%, soit le même taux qu'en 2020. Le taux d'exécution des crédits de paiement était de 70,95%, soit une légère augmentation de 0,1% par rapport à 2020.

Le Parlement a noté que, selon le rapport de la Cour, l'Agence a reporté 7 millions d'euros (27%) de crédits d'engagement de 2021 à 2022, dont 96% concernaient des activités opérationnelles. Il a également noté que le niveau élevé des reports est révélateur de problèmes structurels dans l'exécution du budget par l'Agence et qu'il est contraire au principe budgétaire de l'annualité. Il s'agit d'un problème récurrent. À cet égard, le Parlement a salué les efforts déployés par l'Agence pour améliorer sa planification budgétaire en mettant en place un outil de suivi des reports prévus d'une année sur l'autre. Sans ressources financières et humaines adéquates, l'Agence ne sera pas en mesure de mener à bien toutes les tâches qui lui sont assignées et de mettre pleinement en œuvre son nouveau mandat, créant ainsi une situation qui pourrait affecter la qualité du travail fourni par l'Agence.

Autres observations

Le Parlement a formulé une série d'observations concernant la performance, la numérisation et les contrôles internes.

Il a notamment souligné que :

- une révision du cadre de mesure de la performance et des indicateurs clés de performance de l'Agence a été achevée en 2021 afin de mieux s'aligner sur les exigences et les besoins des documents de programmation et des rapports d'activité;

- au 31 décembre 2021, le tableau des effectifs était pourvu à 93%, avec 67 agents temporaires nommés sur les 72 agents temporaires autorisés dans le cadre du budget de l'Union (le même nombre de postes autorisés qu'en 2020);

- en 2021, l'Agence a établi un nouveau plan de gestion des ressources humaines;

- l'Agence utilise les avis électroniques, les appels d'offres électroniques et les soumissions électroniques dans ses procédures de passation de marchés;

- l'Agence a adopté une version actualisée de sa stratégie de lutte contre la fraude basée sur une évaluation spécifique des risques, qui comprend une formation à la prévention de la fraude, la sensibilisation du personnel par des sessions d'information et des évaluations des risques de fraude;

- aucun cas de conflit d'intérêts ou de dénonciation n'a été signalé en 2021;

- en ce qui concerne la visibilité, les références à l'Agence dans les médias ont augmenté de 35%.